



Rapport de Monitoring des Violations et atteintes aux droits de l'homme commises au Burundi.

Période du mois de novembre 2020

Plan du présent rapport

- **INTRODUCTION.**
- **ASSASSINATS ET ENLEVEMENTS.**
- **ARRESTATIONS ARBITRAIRES ET DETENTIONS ILLEGALES.**
- **ATTEINTES A L'INTEGRITE PHYSIQUE.**
- **AUTRES VIOLATIONS**
- **CONCLUSION.**
- **RECOMMANDATIONS.**

## • INTRODUCTION.

La crise politico-sécuritaire que traverse le Burundi depuis avril 2015 continue d'alimenter les violations des droits de l'homme au détriment du peuple burundais qui en paie le lourd tribut alors qu'il aspire comme ailleurs à un Etat de droit. La tendance des violations des droits de l'homme documentées depuis le début de la crise politique en avril 2015 reste inchangée.

Il s'agit principalement des exécutions sommaires, des disparitions forcées, des arrestations et des détentions arbitraires, des actes de torture et des mauvais traitements qui continuent à être observés.

Les victimes de ces violations restent en majorité des opposants au Gouvernement et/ou au parti au pouvoir (le Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Forces pour la Défense de la Démocratie-CNDD-FDD) ou des personnes perçues comme tels : membres de partis politiques d'opposition (en particulier du Congrès National pour la Liberté(CNL),le parti fondé par l'ancien leader des FNL, Agathon RWASA et du Mouvement pour la Solidarité et la Démocratie (MSD),les sympathisants de groupes armés d'opposition , des burundais tentant de fuir le pays et de ce fait suspectés de rejoindre ces groupes , ou journalistes et membres d'organisations de la société civile. Les agents de l'Etat à l'instar des policiers, des agents du Service National de Renseignement (SNR) associés aux miliciens Imbonerakure jeunes affiliés au parti au pouvoir le CNDD-FDD, sont pointés du doigt comme les auteurs présumés de ces violations massives des droits de l'homme. L'impunité est devenue un mode de gouvernance au profit des auteurs présumés de ces violations qui semblent être à l'abri des poursuites judiciaires.

Les élections présidentielles, législatives et communales organisées en date du 20 mai 2020 ont été organisées dans un climat de peur suite aux actes de harcèlement à l'endroit des militants de l'opposition en particulier les membres du CNL. Cette seule journée du triple scrutin a vu des violations des droits humains notamment des arrestations arbitraires par centaine des membres du CNL surtout les mandataires politiques à travers tout le pays.

Nous avons aussi observé des cas d'emprisonnements, des cas de tortures et même des cas d'assassinats.

La commission des nations-unies d'enquête sur le Burundi a déploré dans ce rapport du 17 septembre 2020 que la situation des droits de l'homme ne s'est pas malheureusement améliorée, la Commission d'enquête n'a pas relevé de signes d'amélioration tangible de la situation des droits de l'homme malgré les déclarations à cet effet du nouveau chef d'Etat burundais. « A ce jour, nous constatons peu de changements positifs depuis l'entrée en fonction du Président Évariste Ndayishimiye », a déclaré le Président de la Commission d'enquête de l'ONU, Doudou Diène, lors de la publication de son quatrième rapport à Genève le 17 septembre 2020. Le Président de la commission suggère qu'il y ait « des transformations profondes et durables ».

Parmi « les facteurs de risque » mis en avant par les enquêteurs onusiens, le plus important reste « le rétrécissement continu de l'espace démocratique depuis 2015 ». Le rapport des forces n'a pas changé et désormais « le parti au pouvoir concentre les pouvoirs » à tous les niveaux dans « une proportion tout à fait inédite ». Dans ces conditions, l'opposition politique, la presse et la société civile n'ont plus vraiment la capacité d'agir comme contre-pouvoirs légitimes et demander des comptes au gouvernement burundais.

Les enquêteurs onusiens ne notent pas également de changements sur la « quasi-totale impunité » dont jouissent des responsables administratifs locaux et surtout les membres de la ligue des jeunes du parti CNDD-FDD, les « Imbonerakure ». Ces derniers sont encore les principaux auteurs de toutes ces violations, tout comme des agents du Service national de renseignement (SNR) et de la police et des autorités administratives locales.

A travers ses publications, ACAT-Burundi reste engagée dans un plaidoyer actif contre ces violations graves en collaborant notamment avec les mécanismes régionaux et internationaux de protection des droits de l'homme dans l'espoir que les victimes ou leurs familles puissent exercer leur droit à porter plainte auprès des instances judiciaires qui garantissent un procès équitable.

Concernant la période couverte par le présent rapport, **vingt-sept (27) cas** d'assassinats, **sept (7) cas** d'enlèvement **vingt et un (21) cas** d'arrestations arbitraires et détentions illégales, ainsi que **trois (3) cas** d'atteintes à l'intégrité physique, ont pu être répertoriés.

Malheureusement, dans la plupart des cas, les présumés auteurs ne sont pas inquiétés : des corps sans vie et pour la plupart non identifiés sont encore retrouvés dans différents endroits du pays comme : les rivières, les buissons ou dans des lieux non éloignés des habitations.

En plus, les cadavres trouvés sont vite enterrés par l'administration sans avoir été identifiés. Mais dans tout cela, s'il y avait une volonté de poursuivre les présumés auteurs, toutes les démarches seraient prises pour y arriver.

## • **ASSASSINATS**

Les phénomènes d'assassinats et d'enlèvements deviennent de plus en plus récurrents au Burundi et se sont accrus surtout pendant cette période du processus électoral de 2020, la répression devient récurrente.

Ainsi pour cette période du mois novembre 2020, l'Acat-Burundi a pu répertorier, **vingt-sept (27) cas** d'assassinats.

1. En date du 02 novembre 2020, deux (2) corps d'un homme et d'une femme qui n'ont pas été identifiées, ont été découverts par des passants au bord de la rivière RUSIZI au pied de la colline de KAGAZI, en zone de CIBITOKÉ dans la commune de RUGOMBO, province de CIBITOKÉ. Les deux corps ont été immédiatement enterrés sur ordre de l'administration locale. Aucune enquête n'a été faite pour connaître l'identité de ces deux victimes ainsi que des présumés assassins.
2. En date du 03 novembre 2020, un corps sans vie de Émile DUSHIME, âgé de 14 ans, a été repêché dans la rivière RUSIZI au niveau de la zone de GATUMBA, en commune de MUTIMBUZI de la province bujumbura. la victime avait été ligoté par deux imbonerakure connus sous les noms de Claude ITERITEKA et Bosco NGABIRE avant de le jeter dans cette rivière. Après ce forfait, ils ont pris les sept (7) chèvres que la victime gardait selon des sources dans cette localité.

3. En date du 06 novembre 2020, un corps sans vie de Jean Pierre BUKURU, qui était convoyeur au parking dénommé COTEBU et qui avait été enlevé le 24 octobre 2020 en zone KAMENGE par des agents du service national des renseignements accompagnant le tristement célèbre Joseph Mathias NIYONZIMA alias KAZUNGU a été vu en photo égorgé et ligoté dans un endroit inconnu des siens.
4. En date du 06 novembre 2020, un corps sans vie de Ignace HIMBAZA un ex combattant du FNL (Forces Nationales de Libération) d'Agathon RWASA converti en militant du CNL résidant dans la localité de BENGE zone KIYENZI en commune KANYOSHA de la province de Bujumbura a été retrouvé près de son domicile fusillé au niveau du crâne ,ses mains ligotées. Les auteurs de ce crime ne sont pas encore connus.
5. En date du 07 novembre 2020, deux (2) corps sans vie poignardés de Domitille HAFASHIMANA et son petit enfant, ont été découverts à leur domicile situé sur la colline de GAHANDA en zone de KIRYAMA de la commune SONGA dans la province de BURURI. Les auteurs de ce double meurtre ne sont pas encore connus mais la police locale a interpellé un domestique de la victime pour raison d'enquête.
6. En date du 08 novembre 2020, un corps sans vie étranglé d'un jeune homme connu sous le nom de MANIRAKIZA Isaïe, âgé de 18 ans a été repêché dans la rivière MUSHARA, au pied de la colline de NYAMUGARI de la zone MUSENYI, en commune de MABANDA dans la province de MAKAMBA. La victime avait été porté disparu la veille. Les circonstances et le mobile de sa mort restent jusqu'ici inconnus. La police a arrêté trois (3) individus dans le cadre d'une enquête.
7. En date du 08 novembre 2020, un corps sans vie d'une femme connue sous le nom de NSENGIYUMVA Josiane a été découvert non loin de son domicile situé sur la colline de RURENGERA en zone de RWISABE de la commune MUTAHO dans la province de Gitega. Selon notre source, la victime est tombée dans une embuscade d'hommes non identifiés armés de fusils qui l'ont tiré dessus et elle est morte sur le champ. La police dit avoir

commencé des enquêtes et cinq personnes ont été déjà arrêtées et détenues au cachot de la police à MUTAHO.

8. En date du 09 novembre 2020, un corps sans vie d'un homme connu sous le nom d'Isaïe MANIRAKIZA, résidant sur la colline NYAMUGARI de la zone MUSENYI, commune MABANDA de la province de MAKAMBA a été découvert flottant sur la rivière MUSHARA. Selon une source locale, la victime avait été porté disparu la veille. Trois suspects sont détenus au cachot de police à MABANDA pour raison d'enquête .
9. En date du 09 novembre 2020, des imbonerakure en patouille nocturne sur la colline MUKAKA de la zone BUHORO, commune MABAYI de la province de CIBITOKÉ se sont pris sur un d'entre eux du nom de NYANDWI Évariste et l'accusent de vol, puis l'ont décapité. Les auteurs de ce meurtre ont été arrêtés par la police et sont détenus au cachot de la police locale pour enquête.
10. En date du 11 novembre 2020, un corps sans vie de CIZA Sévérien un des responsables du CNL (Congrès National pour la Liberté) dans la zone de MARAMVYA a été découvert à la transversale 15 de la même zone en commune MUTIMBUZI de la province Bujumbura près de la rivière RUSIZI poignardé au niveau des hanches .Selon des sources sur place la victime avait été kidnappé dans la nuit du 09 novembre 2020 près de l'église pentecôte de GATUMBA par des hommes en tenue policière à bord d'une voiture de marque TI de couleur grise.
11. En date du 13 novembre 2020, un corps sans vie en décomposition d'une personne a été découvert par des pêcheurs aux abords de la rivière RUSIZI, à la transversale 7 située sur la colline KABURANTWA de la zone GASENYI, commune BUGANDA, en province de CIBITOKÉ. Le chef de zone de GASENYI a ordonné que la victime soit immédiatement enterrée sans que des enquêtes puissent être menées pour son identification.

12. En date du 14 novembre 2020, un corps sans vie d'Elie NGENDAKUMANA a été découvert pendu sur une corde au cou à l'intérieur de son domicile situé sur la colline de Gisenyi, zone de BUHINYUZA, en commune de BUHIGA de la province de KARUZI. Les circonstances de la mort de cet homme restent inconnues.
13. En date du 19 novembre 2020, un corps sans vie et en décomposition qui n'a pas pu être identifié a été découvert dans une vallée se trouvant entre les quartiers de GATOKÉ de la zone ROHERO commune MUKAZA et GASEKEBUYE de la zone MUSAGA, commune MUHA de la mairie de Bujumbura. L'OPJ (Officier de Police Judiciaire) qui est allé faire le constat a pris les pièces d'identité de la victime mais a refusé de décliner son nom et sa région d'origine préférant les cacher.
14. En date du 19 novembre 2020, deux (2) corps sans vie ont été découverts par des passants, l'un était d'une femme connue sous le nom de Denise MUKAMANA qui était mariée et de son époux du nom de d'Adronis NIYONKURU suspendu sur une corde dans la localité GISANDEMA au quartier MUYAGA de la zone GIHOSHA, commune NTAHANGWA de la municipalité de Bujumbura. Les circonstances de ces deux meurtres ne sont pas encore connues.
15. En date du 19 novembre 2020, un corps sans vie ligoté et fusillé au niveau de la tête de SIMBIZI Raphaël un commerçant et militant du CNL (Congrès National pour la Liberté) qui vivait dans la localité de SONGORE zone JENE en commune KABARORE dans la province de KAYANZA a été découvert tout près de la forêt de la KIBIRA. D'après des sources proches de la victime, SIMBIZI Raphaël avait été porté disparu depuis le 17 août 2020 au moment où il se rendait dans la province CIBITOKÉ pour s'approvisionner en tomates et une somme de 600 mille Francs qu'il avait été dérobé de même que son vélo.



16. En date du 20 novembre 2020, un corps sans vie d'un homme qui n'a pas été identifié a été découvert par des cultivateurs sur la transversale 9 de la colline de RUSIGA, en commune de RUGOMBO, de la province CIBITOKÉ. L'administrateur de RUGOMBO a ordonné que la victime soit enterrée.
17. En date du 20 novembre 2020, un corps sans vie d'une femme qui n'a pas été identifié a été découvert flottant sur la rivière MUTWENZI à cheval entre les collines de RUTEGAMA, en province MURAMVYA et MUGUTU de la commune et province Gitega. Les circonstances de la mort de cette femme ne sont pas encore connues.
18. En date du 22 novembre 2020, un corps sans vie d'un homme connu sous le nom de NKENGUBURUNDI Jean Bosco, âgé de 43 ans a été découvert sur la colline de GIKINGO, zone BURAMBIRA commune GASHOHO de la province de MUYINGA. Les informations en provenance de cette colline de GIKINGO ont indiqué que les assassins ont d'abord enlevé la victime de sa résidence pour enfin l'assassiné en pleine rue. Une personne a été arrêté par la police pour des raisons d'enquêtes.
19. En date du 22 novembre 2020, Marc KABAYE, sentinelle sur un magasin situé au quartier SANZU près du marché de la commune et province de RUYIGI a été assassiné par des inconnus qui l'ont surpris pendant la nuit à son poste d'attache. La police locale annonce avoir commencé des enquêtes afin que les auteurs de ce meurtre soient identifiés et punis selon la loi.
20. En date du 24 novembre 2020, un corps sans vie d'un commerçant de vaches connu sous le prénom Pontien, résidant sur la colline MUSONGATI, de la zone et commune GITANGA de la province de RUTANA a été trouvé sur les rives d'une rivière de cette localité. Les auteurs de ce meurtre ne sont pas encore connus.
21. En date du 24 novembre 2020, un corps sans vie de Ibrahim SINZUMUKIZA, militant du parti CNL (Congrès National pour la Liberté), pêcheur dans la localité de GAKUNGWE de la commune KABEZI en province de Bujumbura,

a été découvert près de la rivière MUGERE dans la même localité. D'après une source de la place, la victime avait été enlevé au port de pêche de KABEZI deux jours avant la découverte de son corps par des policiers accompagnés des imbonerakure dont un certain Cyprien HAKIZA surnommé COMBA.

22. En date du 25 novembre 2020, des hommes armés non identifiés ont fait irruption dans le ménage de Thierry KUBWIMANA situé au quartier GASEKEBUYE de la zone MUSAGA, commune MUHA en mairie de Bujumbura et se sont introduits dans la chambre à coucher avant d'assassiner à coup de balles le chef du ménage en la personne de Thierry. Après le forfait ils se sont volatilisés en emportant le téléphone de la victime. Le mobile de cet assassinat n'est pas encore connu.

23. En date du 28 novembre 2020, un corps sans vie poignardé au niveau de la gorge de BIBAMWO Sixte, militant du parti CNL (Congrès National pour la Liberté) a été découvert à NYAMABOKO en zone de KIYENZI de la commune KANYOSHA, province de Bujumbura. Selon des sources dans la localité, la victime avait quitté la mairie de Bujumbura où il travaillait la veille, pour se rendre chez lui à NYAMABOKO mais n'a pas atteint sa destination.

24. En date du 29 novembre 2020, un corps sans vie décapité, a été découvert dans un ravin situé sur la colline KIROMBWE de la zone MUYIRA, commune KANYOSHA de la province de Bujumbura. L'identité de la victime ainsi que celle de ses bourreaux ne sont pas encore connues.

#### • **CAS D'ENLEVEMENTS**

1. Denis NINDEREYE enseignant à l'école fondamentale de RUKERE a été enlevé par des hommes en tenues policières en date du 03 novembre 2020 dans la zone de MARIZA en commune BURAMBI de la province RUMONGE, puis remis au chef du SNR (Service National des Renseignements) dans cette province. Depuis ce jour, ses proches disent l'avoir cherché dans tous les cachots officiels et n'ont jusqu'à présent pas de nouvelles de lui.

2. Elias HARAGAKIZA et Jean Paul RWASA résidant dans la localité de BUTAHANA de la zone et commune GITOBE en province de KIRUNDO sont introuvables depuis le 09 novembre 2020 après qu'ils aient été enlevés chez eux par des jeunes imbonerakure Philippe MASUMBUKO et Germain NZITONDA à bord d'un véhicule de type probox de couleur blanche appartenant à un commerçant de GITOBE du nom de Mamert NKUNZIMANA .Leurs familles craignent pour leur sécurité car ils les ont cherché dans tous les cachots sans succès.
3. Oscar NZOPFABARUSHE, un moniteur agricole militant du CNL (Congrès National pour la Liberté) résidant dans la localité de SUSA,zone MURUNGURIRA, commune NTEGA en province KIRUNDO est introuvable depuis le 09 novembre 2020. Ses proches indiquent qu'il s'était rendu à la poste KIRUNDO pour demander un crédit à cette date et qu'il n'est pas rentré depuis. Les mêmes proches disent que sa bicyclette a été retrouvée sur la route menant vers kirundo. La victime avait échappé le 14 octobre 2020 à une attaque à la grenade chez lui et sa famille craint pour un assassinat.
4. En date du 13 novembre 2020, Maître Jean Marie Vianney NZOTUNGWANIMANA du barreau de Gitega a été enlevé à son domicile par des gens non encore identifiés à bord d'un véhicule double cabine sans immatriculation. Le lieu de sa destination n'est pas encore connu et les proches de la victime soupçonnent les agents du service national des renseignements d'avoir orchestré ce rapt et demandent d'être informés de son lieu de détention .
5. Augustin SINDABAHWANYA, militant du CNL (Congrès National pour la Liberté) a été enlevé chez lui le 17 novembre 2020 sur la colline KABUMBA en zone RUYAGA dans la commune de KANYOSHA de la province de Bujumbura par des hommes armés de pistolets qui se trouvaient à moto. Ces hommes l'ont menacé avec le pistolet avant de le forcer à monter sur la moto et l'ont conduit vers Bujumbura. D'après une source dans la localité, la victime avait été arrêté au cours du mois de juillet 2020 par des agents de la police en compagnie des imbonerakure et avait été libéré moyennant

une rançon d'un million de francs burundais. Les mêmes sources précisent que ces derniers jours les militants du CNDD-FDD dans la localité ont approché la famille de la victime lui demandant de l'argent afin qu'ils puissent lui monter où est détenu Augustin.

6. Elias BIRIHANYUMA un commerçant du ciment dans la localité de NYAMYUMBA en zone VUMBI en commune VUMBI en province KIRUNDO, membre sympathisant du parti du CNL (Congrès National pour la Liberté) est introuvable depuis le 19 novembre 2020. Sa famille indique qu'il a disparu au cours du chemin au moment où il se rendait à Ngozi dans une fête de mariage.
7. André Paul NDIKUMANA un responsable du CNL de la localité de SOROREZO et résidant en zone MUYIRA de la commune KANYOSHA en province Bujumbura est introuvable depuis le 20 novembre 2020 après que des gens en tenue policière à bord d'une voiture double cabine de couleur blanche l'ont arrêté près du bar non loin de son domicile dénommé Bar chez les amis. Ce véhicule s'est dirigé vers une destination inconnue jusqu'à présent par les proches de la victime. Ces derniers disent avoir cherché dans tous les cachots en vain.

- **ARRESTATIONS ARBITRAIRES ET DETENTIONS ILLEGALES**

Plusieurs cas d'arrestations arbitraires et de détentions illégales ont été opérés au cours de ce mois de novembre 2020. Cette chasse à l'homme dirigée contre les opposants ou supposés au gouvernement actuel est conduite principalement par des miliciens Imbonerakure soutenus par les administratifs en vue de les traquer.

Ainsi pour cette période, **vingt et un (21)** cas d'arrestations arbitraires et de détentions illégales ont été répertoriés.

1. En date du 1er novembre 2020, Denis NINDEREYE enseignant de l'école primaire de RUKERE située sur la colline de KIGANZA en zone de MARAMVYA dans la commune de BURAMBI en province de RUMONGE a été arrêté par les agents de la police qui l'ont conduit vers une destination

jusqu'ici inconnue. La victime a été accusée de participation aux bandes armées ce que réfute sa famille qui demande d'être tenu au courant du lieu de sa détention afin qu'elle puisse lui rendre visite.

2. En date du 03 novembre 2020, Évariste NDIHOKUBWAYO, un retraité ex-FAB (Forces armées burundaises) résidant sur la colline de DONZI en zone de MARAMVYA de la commune de BURAMBI en province de RUMONGE a été arrêté par la police à son domicile. Le motif de son arrestation ne lui a pas été communiqué.
3. En date du 07 novembre 2020, Simon KIBURUGUTU un retraité de la poste récemment rapatrié du camp de RUSENDA résidant dans la localité de KIRI zone KIYINZA de la commune BUGABIRA en province de KIRUNDO a été arrêté pendant la nuit par quatre agents du service national des renseignements(SNR) dont : Philibert KAYOYA, Emile NDIKUMANA, Jean MVUYEHO et Vivien Kinigi. Il a été accusé d'espionnage en faveur du Rwanda et été amène tour à tour dans les cachots du SNR à KIRUNDO, Ngozi et Bujumbura avant d'être acheminé à la prison de RUMONGE.
4. En date du 09 novembre 2020, Julien BAZOMPORA ,un commerçant des boissons de la BRARUDI résidant dans la localité de NYENZI zone BAZIRO en commune GITOBÉ en province KIRUNDO a été arrêté et emprisonné au cachot de la zone BAZIRO sur ordre de l'administrateur de GITOBÉ parce qu'il a refusé de louer sa maison pour servir de permanence du CNDD- FDD.
5. En date du 10 novembre 2020, Évariste NIYOMBONA un des responsables du syndicat STEB (Syndicat des Travailleurs de l'Enseignement du Burundi) dans la commune BUSONI de la province de KIRUNDO et résidant dans la localité de CEWE zone CEWE en commune KIRUNDO a été arrêté est emprisonné au cachot de la zone CEWE par des imbonerakure dont Pancrace IRAHABATUYE et Firmin KIZOMVAYO parce qu'il a dit que le recrutement des enseignants à KIRUNDO se fait sur base ethnique et non par mérite.

6. En date du 11 novembre 2020, Jean-Marie ICISHATSE militaire ex-Fab à la retraite résidant sur la colline MUNZENZE de la zone, commune et province KIRUNDO a été arrêté par deux imbonerakure Yves HAREGEKAYO et Firmin NZIRORERA. Il est accusé d'atteinte à la sûreté de l'état parce qu'il a refusé de faire louer sa maison pour une permanence du CNDD- FDD. Il est détenu au cachot de la commune KIRUNDO.
7. En date du 12 novembre 2020, MPITABAKANA Nestor un commerçant de l'huile de palme membre du CNL (Congrès National pour la Liberté) résidant dans la localité de PERA zone MUYIRA en commune KANYOSHA de la province Bujumbura a été arrêté puis emprisonné au cachot de la zone MUYIRA pour avoir refusé de louer ses tentes pour une fête du CNDD -FDD dans cette localité. Pour le moment il est accusé de rébellion.
8. En date du 14 novembre 2020, SANZURWIMWO Euraste nouvellement rapatrié de la République démocratique du Congo au camp de KUSENDA a été arrêté chez lui dans la localité de SHIKANKONI zone KABUYE en commune KAYANZA par des agents du service national de renseignement. Le motif de son arrestation ne lui a pas été communiqué.
9. En date du 17 novembre 2020, HABONIMANA Léonard enseignant au lycée commune de KANKIMA en commune de MUGONGO-MANGA de la province de Bujumbura a été arrêté par des agents du service national des renseignements qui l'ont embarqué dans leur véhicule vers une destination inconnue.
10. En date du 17 novembre 2020, NDINDAMAHIRI Ézéchiel un ex- militaire de l'ancienne armée (FAB : Forces Armées Burundaises avant l'intégration de L'armée par les ex-combattants des différents groupes armés) résidant dans la localité de KARURUSU de la zone MBIRIZI en commune GATARA dans la province KAYANZA a été arrêté par NZINAHAYO Melchiade un agent de renseignement accompagné par trois policiers de la poste KARURUSU puis emprisonné au cachot de la zone MBIRIZI. Il est reproché d'être le père d'un enfant qui a intégré la rébellion et que lui serait son agent de

renseignement sur les positions des policiers de la zone MBIRIZI. Ce que les proches de la victime réfutent et demande plutôt sa libération.

11. En date du 19 novembre 2020, deux (2) militants du CNL (Congrès National pour la Liberté) connus sous les noms de Sylvère NANUMA et CISHAHAYO Damien accusés de ravitailler les rebelles du RED- RABARA en poste à KIBIRA ont été arrêtés par les agents de la police. Ils sont détenus au commissariat de KAYANZA. Leurs familles réfutent ces accusations et parlent d'emprisonnement sur base de leur appartenance politique et demandent leur libération.
12. En date du 19 novembre 2020, un responsable de l'association des anciens militaires handicapés (ADMH) résidant dans la localité de MPANGA zone KABUYE en commune et province KAYANZA, a été arrêté par un imbonerakure du nom de BURAHÉ et deux policiers lorsqu'il se trouvait dans un bistrot de localité de KAYANZA parce qu'il a indiqué à ses amis que la journée des combattants est sélective et discriminatoire. Il est accusé d'outrage au chef de l'Etat et il est détenu au cachot du commissariat de la police KAYANZA.
13. En date du 20 novembre 2020, NTAHOBAGENDEYE Jean Claude militant du parti MSD ( Mouvement pour la Solidarité et la Démocratie) originaire de la localité de SANTUNDA zone NSHORE en commune GITOBE dans la province KIRUNDO résidant à NYAKABIGA a été arrêté par Sylvère SIKUBWABO un agent de renseignement lorsqu'il était allé rendre visite à sa famille. Il est détenu depuis cette période au cachot de la commune Gitobe. Il a été accusé de venir recruter pour la rébellion ce que réfutent ses proches.
14. En date du 21 novembre 2020, NZIRORERA Gabriel alias KINIGI un responsable du parti CNL (Congrès National pour la Liberté) dans la localité de Madame de la zone MUBONE, commune KABEZI, de la province de Bujumbura a été arrêté par 3 jeunes imbonerakure à savoir KIRAHIGA Philippe et NZIYUMVIRA Tite puis emprisonné dans les cachots de la zone KABEZI.

Il est accusé de tenir des réunions nocturnes des membres du CNL alors qu'il tient une cellule de prière animée durant la nuit de l'église des amis.

15. En date du 21 novembre 2020, deux (2) pêcheurs du port de pêche de NYABUGETE connus sous les noms de Gilbert BURAKOKOYE et de Donatien BUKURU résidant dans la localité de BUHINA zone KIYENZI en commune KANYOSHA dans la province de Bujumbura ont été arrêtés chez eux à KIYENZI par les agents de la police. Ils ont été accusés de faire traverser des militants du CNL (Congrès National pour la Liberté) en fuite vers la RDC (République Démocratique du Congo). Ils sont détenus au cachot de la zone KIYENZI.
16. En date du 25 novembre 2020, Herménégilde NZITUNDA surnommé FUPI un démobilisé du FNL (Forces Nationales de Libération avant que ce mouvement soit un parti politique) de RWASA résidant dans la localité de BIHARA zone KANYOSHA commune MUHA de la mairie de Bujumbura a été arrêté chez lui par les policiers du groupement Mobile d'intervention rapide (GMIR2). Il a été accusé de détention illégale d'armes, les informations en provenance du lieu d'arrestation indiquent que ce citoyen, a été battu avant d'être embarqué par ses tortionnaires et a été tour à tour détenu aux cachots des services nationale de renseignements et du commissariat municipal avant d'être transféré à la prison centrale de MPIMBA.
17. En date du 25 novembre 2020, Simon SINZUMUNSI, militaire ex-FAB (Forces Armées Burundaises avant l'intégration par ce corps des anciens rebelles du CNDD-FDD et des FNL) aujourd'hui à la retraite a été arrêté chez lui au quartier KAMESA de la zone MUSAGA commune MUHA de la mairie de Bujumbura par des agents de la police, accusé de détention illégale d'armes. Ils ont fouillé son domicile et n'ont rien trouvé ce qui ne les a pas empêchés de l'embarqué vers les bureaux du service national des renseignements. Il est pour le moment détenu à la prison centrale de MPIMBA.



18. En date du 25 novembre 2020, Vivien SIBOMANA, militant du parti CNL (Congrès National pour la Liberté) résidant au quartier RUYIGI de la zone KINAMA, en commune NTAHANGWA de la mairie de Bujumbura a été arrêté par trois agents du service national des renseignements connus sous les noms de : Omer KABISA, Ephrem NDABAHONGEYE et Théogène MVUYEKURE surnommé MUTOKAMBARI. Ils l'ont accusé de s'être rendu en République Démocratique du Congo en date du 18 novembre 2020 pour y rencontrer des rebelles ce que la victime nie et parle d'un voyage normal comme les autres citoyens s'y rendent. Il a été conduit au bureau du service national des renseignements.

19. En date du 26 novembre 2020, Jonathan NIBASUMBA, enseignant au lycée communal de MURANGO résidant au chef-lieu de la commune de BURAMBI en province de RUMONGE a été arrêté par les agents de la police, puis conduit au cachot de la police de BURAMBI. La police l'a accusé de distribuer des armes à la population de sa colline natale. Ses proches réfutent ces allégations et parlent d'un montage en vue de l'emprisonné purement et simplement.

- **ATTEINTES A L'INTEGRITE PHYSIQUE**

A part les assassinats et les arrestations arbitraires, d'autres violations des droits de l'homme ont aussi été documentées au cours de ce mois de novembre 2020. En effet, les IMBONERAKURE, jeunes affiliés au parti au pouvoir le CNDD-FDD, qualifiés de milices par les Nations Unies, continuent à faire la pluie et le beau temps à travers tout le pays où ils s'arrogent le droit de maltraiter la population surtout celle appartenant aux partis politiques de l'opposition en se livrant aux actes de torture sans qu'ils ne soient inquiétés. Ils sont soutenus dans ces sales besoins par l'administration de la base au sommet.

Ainsi, **trois (3) cas** d'atteintes à l'intégrité physique ont été recensés durant ce mois de novembre 2020.

## ▪ **TORTURE**

1. En date du 04 novembre 2020, un jeune garçon connu sous le nom de Bienvenu NSHIMIRIMANA a été victime d'actes de torture de la part d'un administratif connu sous le nom de Janvier BIZIMANA chef de quartier MIRANGO, zone KAMENGE en commune NTAHANGWA en mairie de Bujumbura l'accusant de voler. Le tortionnaire reste libre ce que déplorent les habitants de ce quartiers témoins de la scène.
2. En date du 08 novembre 2020, NYANDWI Evariste résidant dans la localité de la zone BUHORO de la commune MABAYI province de CIBITOKÉ a été torturé puis égorgé par des Imbonerakure. Ces derniers l'ont accusé de vol. Les auteurs de ce crime ne sont pas encore punis.

## ▪ **COUPS ET BLESSURES VOLONTAIRES**

1. En date du 1er novembre 2020, Jean Claude IRANKUNDA, originaire de la colline RUSHEMEZA, zone, commune et province de RUTANA a été grièvement blessé à coups de gourdin par le chef des Imbonerakure de la colline de MUSENO, en zone et commune de GITANGA de la même province, connu sous le nom de Juvénal NKUNZIMANA. La victime a été évacuée vers l'hôpital de RUTANA. L'auteur de cet acte lui n'a pas été inquiété.

## ● **AUTRES VIOLATIONS**

### ○ **Cas de viol**

1. En date du 1er novembre 2020, une fille mineure âgée de 17 ans, qui était détenue au cachot du commissariat communal de la police en commune de RUGOMBO, dans la province de CIBITOKÉ a été violée par un agent de police du nom de Cyriaque BIVAKUMANA qui l'avait sortie du cachot vers 23h. Le fautif a été surpris par ses collègues qui l'ont directement arrêté et la victime a été conduit dans une structure de soins de la localité.

2. En date du 08 novembre 2020, NDAYISABA Yvan, travailleur domestique au quartier MAJAMBERE 1 de la ville de Rutana a violé une fillette de 6 ans. La victime a été amenée à l'hôpital de Rutana pour y être soignée et son bourreau a été arrêté et mis au cachot de police à RUTANA. Les habitants de la localité demandent qu'il soit sérieusement puni afin d'éradiquer ce genre de crime dans la société.
3. En date du 10 novembre 2020, Jean Berchmans NKERANDANGA, enseignant à l'école fondamentale de KARUNYINYA en commune de BUHIGA, de la province KARUZI a été surpris en train de violer une jeune fille de 15 ans, élève en 1ère année post-fondamentale au Lycée de BUHIGA. Le fautif a été arrêté et il est détenu au cachot du commissariat provincial.

## • **CONCLUSION.**

Le mois de novembre 2020 couvert par le présent rapport reste caractérisé par de violations graves des droits de l'homme comme les périodes précédentes. Le phénomène récurrent des corps sans vie découverts dans divers endroits comme les rivières, les buissons puis enterrés hâtivement par des responsables administratifs met en exergue une complicité présumée des hautes autorités avec les criminels.

Dans un contexte où la Justice et les Institutions Nationales des Droits de l'Homme comme la CNIDH et l'Ombudsman semble être pris en otage par l'Exécutif, l'aboutissement des enquêtes menées par le Ministère public sur des d'atteintes au droit à la vie ou des disparitions forcées reste hypothétique en particulier lorsque les victimes sont des opposants politiques ou des défenseurs des droits de l'homme.

Avec les élections de mai 2020, des actes d'intimidation, de harcèlement et d'atteinte à l'intégrité physique s'accroissent à l'endroit des militaires ex Fab et des partisans du parti CNL et d'autres partis politiques de l'opposition

(arrestations arbitraires, tortures, interdiction de réunion et de circulation, etc.). Certains administratifs à la base en complicité avec des policiers et des miliciens Imbonerakure s'illustrent dans ces violations en toute impunité d'où la tendance continuelle des autorités à la renonciation de la responsabilité de protéger la population au profit des intérêts sectaires. Lors du lancement de la semaine dédiée aux combattants organisée par le parti CNDD FDD le 16 novembre 2020, le Président Evariste Ndayishimiye a appelé les imbonerakure à rester virulents pour veiller à la sécurité du pays, ce qui est comme un appel voilé à la violation des droits des opposants.

L'appareil judiciaire continue ainsi à couvrir ces crimes opérés en violation de la procédure qui régit la chaîne pénale au Burundi.

Au regard de cette situation, les autorités burundaises doivent prendre conscience de la gravité de la situation et mettre fin aux récurrentes violations des droits humains.

- **RECOMMANDATIONS.**

- **A l'endroit du gouvernement du Burundi de :**

- ✓ Mettre fin aux multiples violations des droits de l'homme conformément à ses engagements nationaux, régionaux et internationaux de protection des droits de l'homme.
- ✓ Arrêter le harcèlement continu à l'endroit des militaires ex Fab et d'autres membres de l'opposition.

- **Aux institutions nationales de droit de l'homme de :**

- ✓ Se ressaisir en usant de leur pouvoir que leur confère la loi pour promouvoir le respect des droits de l'homme au Burundi face aux nombreux cas récurrents de violations de droits de l'homme.

- **A l'endroit de la communauté internationale :**

- ✓ Suive de près l'évolution critique de dégradation des droits de l'homme en tenant compte des facteurs de risque pouvant aggraver la situation des droits de l'homme au Burundi dans le contexte électoral.

- ✓ Suivre de près la question des violations des droits humains dont les réfugiés burundais font objet comme nombreux cas d'arrestations.